



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 99359

Texte de la question

M. Bruno Gilles demande à M. le ministre de la santé et des solidarités de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles les textes d'application de l'article 37 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 n'ont toujours pas été publiés. Cet article autorise en effet les sages-femmes à prescrire certains dispositifs médicaux, afin de permettre aux patientes d'éviter de consulter leurs médecins traitants. La non-publication de ces textes est d'autant plus étonnante que cette mesure représente, à terme, une source d'économies pour la CNAMTS.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99359

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7229